LA BRESSE

PLAN DES PERIMETRES
DE REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

ANNEXE DE LA DELIBERATION DU 21 SEPTEMBRE 2020

Parcelles comprises dans le périmètre réglementé

Parcelles comprises dans le périmètre interdit

Parcelles non concernées par la réglementation des boisements

(La réglementation des boisements ne s'applique pas aux haies, ripisylves, arbres isolés, arbres fruitiers, ni aux sols et jardins attenants aux habitations)

Epinal, le 24 septembre 2020

Le Président du Conseil Départemental
par délégation

La Directrice de l'Attractivité des Territoires

Sylvie DIDIER

Planche 1 sur 2

Echelle: 1 / 5 000e

LA BRESSE - périmètre final 2020 CC48 2018.dwg

Dessiné en septembre 2020

PLANCHE 1 / 2

PLANCHE 2 / 2

XONRUPT-LONGEMER

GERARDMER

ROCHESSON

STOSSWIHR

METZERAL

OA

BH

0B

BE

AV

AT

AW

AS

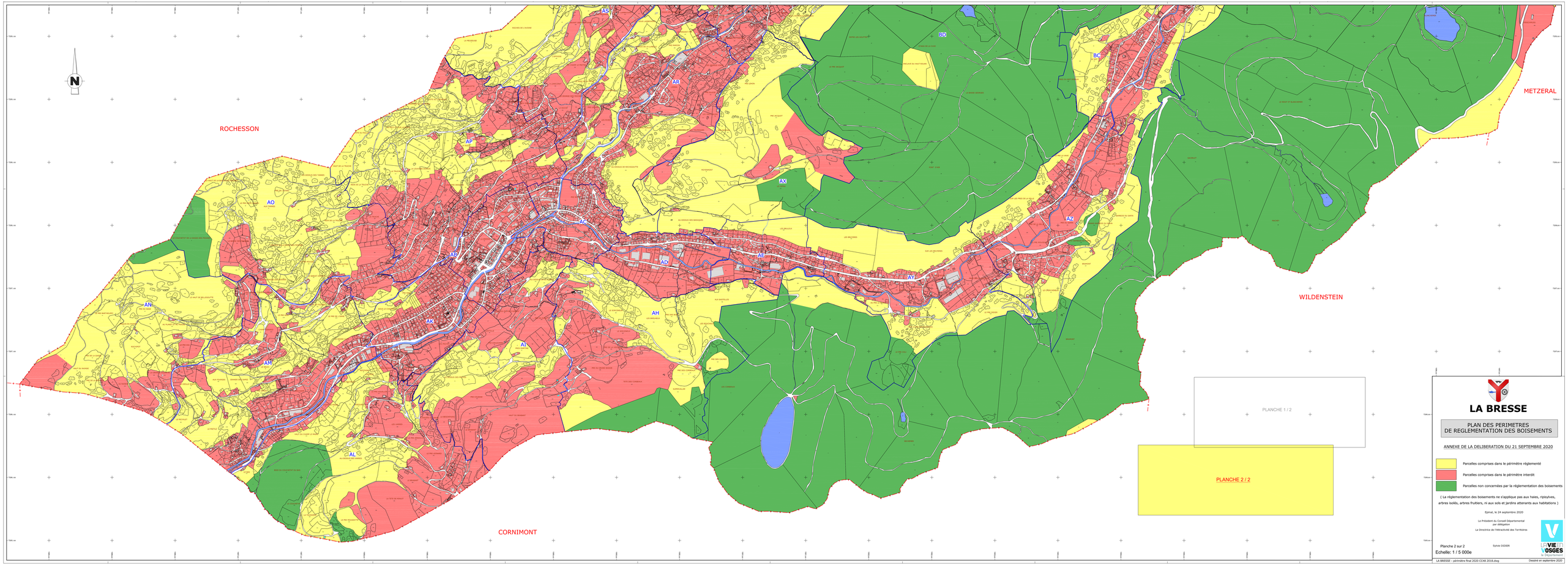

LA BRESSE

PLAN DES PERIMETRES DE REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

ANNEXE DE LA DELIBERATION DU 21 SEPTEMBRE 2020

Parcelles comprises dans le périmètre réglementé

Parcelles comprises dans le périmètre interdit

Parcelles non concernées par la réglementation des boisements

(La réglementation des boisements ne s'applique pas aux haies, ripisylves, arbres isolés, arbres fruitiers, ni aux sols et jardins attenants aux habitations)

Epinal, le 24 septembre 2020

Le Président du Conseil Départemental
par délégation
La Directrice de l'Attractivité des Territoires

Sylvie DIDIER

Planche 2 sur 2

Echelle: 1 / 5 000e

LA VIE EN VOSGES le Département

LA BRESSE - périmètre final 2020 CC48 2018.dwg

Dessiné en septembre 2020